

## AVIS DE PRESELECTION NATIONAL N° 03/DA/DG/LOC/UP/2017

Portant présélection des professionnels disposant d'aires de stockage des matières premières

L'Entreprise Publique Economique, ONAB TRADE Spa, sise (04) Quatre chemins de Kouba, Gué de Constantine – Alger lance un Avis National pour la présélection des professionnels disposant d'infrastructures de stockage (silo et hangars) des matières premières maïs et tourteau de soja pour ses unités portuaires :

### Alger:

Wilayas concernées : Alger, Blida, Boumerdès et Tipaza

### Oran:

Wilayas concernées : Oran, Mostaganem, Ain Temouchent.

### Bejaia:

Wilayas concernées : Bejaia.

### Skikda:

Wilayas concernées : Skikda, Annaba.

### Djendjen:

Wilayas concernées : Jijel,

### Les caractéristiques techniques des entrepôts :

Les infrastructures proposées pour le stockage doivent répondre aux conditions suivantes :

- Superficie des hangars: de 3 000m<sup>2</sup> à 20 000m<sup>2</sup> avec une hauteur de 12m.
- Capacité des silos : la capacité de la batterie de silos doit être de 1000 tonnes minimum.
- Accessibilité facile des camions de jour comme de nuit et maniabilité faciles des camions pour le chargement et le déchargement à l'intérieur du terrain d'assiette du hangar qui doit être clôturé.

- Pont bascule obligatoire ;

### Dossier de candidature :

- Offre de service ;
- Registre du commerce ;
- Attestation fiscale ;
- Attestation CNAS et/ou CASNOS
- Acte de propriété où autres ;

Les offres des soumissionnaires doivent être présentées sous double pli cacheté où ne seront portées que les mentions suivantes :

**Avis d'appel de présélection  
n° 03/DA/DG/LOC/UP/2017  
de l'EPE ONAB TRADE SPA  
04 Chemins de kouba – Gue de  
Constantine – Alger  
« A NE PAS OUVRIR »**

Les offres doivent être déposées par le soumissionnaire ou son représentant ou transmis par courrier express au bureau des marchés de l'entreprise, sis à l'adresse suivante :

EPE ONAB TRADE Spa  
(04) Quatre chemins de Kouba,  
Gué de Constantine – Alger.

dans les Quinze jours qui suivent la date de la première parution de présent avis de présélection.

Dépassé ce délai, les offres sont jugées irrecevables.